

FICHE DE CANDIDATURE - CDSP du Pas-de-Calais

- Sont à pourvoir : deux sièges de RU « titulaires » (pas de suppléants)**
⇒ **Représentants d'associations agréées respectivement de personnes malades et de familles de personnes atteintes de troubles mentaux**

****Incompatibilité : Les membres de la commission ne peuvent être membres du conseil de surveillance, ou d'une instance habilitée à cet effet, d'un établissement de santé accueillant des malades atteints de troubles mentaux dans le département du ressort de la commission.***

S'agit-il :

- d'une nouvelle désignation** **d'une demande de renouvellement**

NOM de l'association agréée ou ayant son mandat :

Adresse :

.....

N° et date de l'agrément :

.....

Secteur géographique couvert :

.....

Préciser l'appartenance à un collectif régional, à une fédération régionale ou à un réseau au niveau régional :

.....

Préciser les champs couverts par l'association :

.....

.....

Préciser l'implication de l'association dans une démarche de santé sur le territoire et dans la défense des droits des usagers :

.....

.....

.....

Motivation de la candidature :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CANDIDAT

NOM :

Prénom :

Date de Naissance :

Fonction :

Organisme :

Adresse professionnelle ou personnelle :

N° de Téléphone :

N° de Portable :

Courriel :

Je m'engage à assister de manière régulière aux réunions de la CDSP et à participer aux visites d'établissement (cocher la case)

Date et Signature du candidat

A adresser pour le 8 septembre à 12h à ARS-HDF-CDSP59-62@ars.sante.fr

RGPD : Toutes les informations recueillies concernant les candidats sont collectées par la Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale de l'ARS Hauts-de-France / Service soins sans consentement, dans le cadre du lancement de cet appel à candidatures visant à pourvoir les sièges de représentants d'usagers en CDSP du Pas-de-Calais et conservées pendant toute la durée du mandat du candidat et ce au plus tard, jusqu'à la fin de la mandature actuelle de la CDSP du Pas-de-Calais (septembre 2028).

Conformément au RGPD et à la loi informatiques et libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, de rectification, d'effacement et de limitation du traitement des données. Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée auprès du délégué à la protection des données (DPD) de l'ARS Hauts de France par courrier électronique : ars-hdf-dpd@ars.sante.fr ou par courrier postal : Délégué à la protection des données – ARS Hauts-de-France – 556 Avenue Willy Brandt – 59000 Euralille.

Vous disposez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission nationale de l'informatique des libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de vos données personnelles constitue une violation de la réglementation.